

SOUS TOUTES RÉSERVES
COURRIER ÉLECTRONIQUE

Longueuil, le 22 avril 2026



Objet : Demande d'accès – Effectif orthophoniste

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue aux bureaux de Santé-Québec le 27 mars et précisée le 1^{er} avril 2026 par laquelle vous souhaitez obtenir les documents répondant à la demande suivante :

« Bonjour, Je suis orthophoniste pour Santé Québec et je suis présentement en démarche auprès de ma direction pour brosser un portrait de la situation des services en orthophonie. Afin de décrire la situation le plus fidèlement possible, j'aimerais connaître le nombre d'effectif en orthophonie en postes réguliers équivalents temps complet (ÉTC) desservant une clientèle adulte dans tous les programmes de 1^{ère}, 2^e et 3^e ligne dans chacune des différentes régions administratives du Québec. J'aimerais également connaître le nombre d'ÉTC en orthophonie présentes dans tous les centres de cancérologie de la province. »

Et voici la précision qui a été obtenue :

« Si c'est possible, je souhaiterais obtenir l'information par programme-ligne (1-2-3). Toutefois, le plus important pour moi est d'obtenir les données concernant les postes d'orthophonistes dédiés à la clientèle adulte (excluant les programmes DI-TSA). Et oui, j'aimerais obtenir les données ventilées par région administrative et/ou établissement? »

À cet effet, vous trouverez ci-joint, les documents détenus répondant à la demande.

Nous vous informons également que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet égard, conformément à l'article 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), vous disposez d'un délai de trente (30) jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé pour répondre à votre demande. Vous trouverez, joint à la présente, une copie de l'avis vous informant de ce recours en révision.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire et veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



M^e Amélie Proulx, Responsable de l'accès à l'information,
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est

AP/et RMD

p.j. Liste des emplois d'orthophoniste.pdf
Tableaux.pdf
Avis de recours

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

VOICI LES ETC DES POSTES ORTHOPHONISTES

Somme de ETC						État du pos			
Titre d'emploi	No. Service	Service	No. CA MSSS	CA MSSS	Comblé	Sera comblé	Vacant	Total général	
Orthophoniste	221210	PROG DITSADPCLIN PDS	6865	ORTHO ENF EN CLSC	4,4		0	4,4	
	221520	CLIN DEV ENF PB EQ2	6865	ORTHO ENF EN CLSC	6,4		0,8	7,2	
	221530	CLIN DEV ENF PB EQ1	6865	ORTHO ENF EN CLSC	7,6		0,6	8,2	
	221620	CLIN DEV ENF RY EQ2	6865	ORTHO ENF EN CLSC	7,8			7,8	
	221630	CLIN DEV ENF RY EQ1	6865	ORTHO ENF EN CLSC	4,8	1		5,8	
	231712	PEDO-PSYCHIATRIE RY	6331	EVA TX 2E3ELIGSM -18			1	1	
	231714	S.MENT JEU 1E O PB	5930	SERV AMB SM1ERE LIG			0,8	0,8	
	330211	NUTRI CLIN ORTHO PB	6862	ORTHOPHONIE	1,6		1	2,6	
	330410	NUTRI CLIN ORTHO RY	6862	ORTHOPHONIE	3			3	
	330510	NUTR CLIN ORT SAUREL	6862	ORTHOPHONIE	1			1	
	372150	CENT REG SPEC PED	6862	ORTHOPHONIE	2			2	
	602460	LISTE DE RAPPEL PDS	7303	ADMIN PERSONNEL			0	0	
	602480	LISTE DE RAPPEL PB	7303	ADMIN PERSONNEL			0	0	
	999000	AGENCES - MOI	8990	CH N-REPAR ACT PRINC			0	0	
	Total général					38,6	1	4,2	43,8

VOICI LES EFFECTIFS ORTHOPHONISTES

Nombre d'employés					Statut				Total général
Titre d'emploi	Direction adjointe	No. Service	Service	TC	TCT	TP	TPT		
Orthophoniste	DI-TSA et DP	221110	SERV REA U.VERGER SI	1				1	
Orthophoniste	DI-TSA et DP	221210	PROG DITSADPCLIN PDS	2		3		5	
Orthophoniste	DI-TSA et DP	221510	CLIN DEV ENF PB	1				1	
Orthophoniste	DI-TSA et DP	221520	CLIN DEV ENF PB EQ2	2		2		4	
Orthophoniste	DI-TSA et DP	221530	CLIN DEV ENF PB EQ1	7	2	3		12	
Orthophoniste	DI-TSA et DP	221610	CLIN DEV ENF RY	2				2	
Orthophoniste	DI-TSA et DP	221620	CLIN DEV ENF RY EQ2	8			1	9	
Orthophoniste	DI-TSA et DP	221630	CLIN DEV ENF RY EQ1	2		2		4	
Orthophoniste	DM-MEF PED	372150	CENT REG SPEC PED	4			1	5	
Orthophoniste	DSM	330211	NUTRI CLIN ORTHO PB		1	1	1	3	
Orthophoniste	DSM	330410	NUTRI CLIN ORTHO RY	3				3	
Orthophoniste	DSM	330510	NUTR CLIN ORT SAUREL	1				1	
Orthophoniste	EV/OCC	602480	LISTE DE RAPPEL PB				1	1	
Total général				33	3	11	4	51	

Direction (court)	Direction adjointe (court)	Service	Catégorie synd.	No titre d'emploi	Titre d'emploi	Quart	Statut du poste	ETC total du poste	Port d'attache	Somme de ETCPH						
DI-TSA	DI-TSA et DP	PROG DITSADPCLIN PDS	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TC	1	CLSC GASTON-BELANG	1						
								1	CLSC GASTON-BELANG	1						
							TP	0,8	CLSC GASTON-BELANG	0,8						
								0,8	CLSC GASTON-BELANG	0,8						
								0,8	CLSC GASTON-BELANG	0,8						
							Total JOUR									4,4
							JOUR-SOIR-	TPT	0	CLSC GASTON-BELANG	0					
							Total JOUR-SOIR-NUIT									0
							Total 1255									4,4
							Total PROG DITSADPCLIN PDS									
		CLIN DEV ENF RY EQ2	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TC	TC	1	CENTRE ADM. GAUTHI	1					
									1	CENTRE ADM. GAUTHI	1					
									1	CENTRE ADM. GAUTHI	1					
									1	CENTRE ADM. GAUTHI	1					
									1	CENTRE ADM. GAUTHI	1					
									1	CENTRE ADM. GAUTHI	1					
									1	CENTRE ADM. GAUTHI	1					
									1	CENTRE ADM. GAUTHI	1					
								TP	0,8	CENTRE ADM. GAUTHI	0,8					
								Total JOUR								
		Total 1255									7,8					
		Total CLIN DEV ENF RY EQ2										7,8				
		CLIN DEV ENF PB EQ2	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TC	TC	1	CLSC DS BOUCHERVILL	1					
1	CLSC DS BOUCHERVILL								1							
1	CLSC DS BOUCHERVILL								1							
1	CLSC DS BOUCHERVILL								1							
1	CLSC DS BOUCHERVILL								1							
TP	0,8							CLSC DS BOUCHERVILL	0,8							
	0,8							CLSC DS BOUCHERVILL	0,8							
	0,6							CLSC DS BOUCHERVILL	0,6							
Total JOUR									7,2							
Total 1255									7,2							
Total CLIN DEV ENF PB EQ2										7,2						
CLIN DEV ENF PB EQ1	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TC	TC	1	CENTRE ADM. TREMBL	1							
							1	CENTRE ADM. TREMBL	1							

DI-TSA	DI-TSA et DP	CLIN DEV ENF PB EQ1	Catégorie 4						1	CENTRE ADM. TREMBL	1																																
									1	CENTRE ADM. TREMBL	1																																
									1	CENTRE ADM. TREMBL	1																																
									1	CENTRE ADM. TREMBL	1																																
									0,8	CENTRE ADM. TREMBL	0,8																																
									0,8	CENTRE ADM. TREMBL	0,8																																
									0,6	CENTRE ADM. TREMBL	0,6																																
									0	CLSC DS BOUCHERVILLE	0																																
									Total JOUR										8,2																								
									Total 1255										8,2																								
									Total CLIN DEV ENF PB EQ1										8,2																								
									CLIN DEV ENF RY EQ1	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TC				1	CENTRE ADM. GAUTHIE	1																							
																		1	CENTRE ADM. GAUTHIE	1																							
																		1	CENTRE ADM. GAUTHIE	1																							
																		1	CENTRE ADM. GAUTHIE	1																							
1	CENTRE ADM. GAUTHIE	1																																									
0,8	CENTRE ADM. GAUTHIE	0,8																																									
Total JOUR																			5,8																								
Total 1255																			5,8																								
Total CLIN DEV ENF RY EQ1																			5,8																								
PJ	DPJASP-FEJ-SMJ	PEDO-PSYCHIATRIE RY	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TC													1	HOP HONORE MERCIÉ	1																					
																				Total JOUR										1													
																				Total 1255										1													
																				Total PEDO-PSYCHIATRIE RY										1													
																				S.MENT JEU 1E O PB	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TP						0,8	CLSC LONGUEUIL-OUE	0,8										
																															Total JOUR										0,8		
									Total 1255																							0,8											
									Total S.MENT JEU 1E O PB																							0,8											
									DSMSSS	DSM	NUTRI CLIN ORTHO RY	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TC																	1	CH HOTEL-DIEU	1								
																																	1	CH HOTEL-DIEU	1								
																																	1	HOP HONORE MERCIER	1								
																																	Total JOUR										3
																																	Total 1255										3
																																	Total NUTRI CLIN ORTHO RY										3
																																	NUTR CLIN ORT SAUREL	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TC					
Total JOUR																			1																								

DSMSSS	DSM	NUTR CLIN ORT SAUREL	Catégorie 4	Total 1255						1							
											1						
		Total NUTR CLIN ORT SAUREL										1					
		NUTRI CLIN ORTHO PB	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TCT		1	HOP. PIERRE-BOUCHE		1					
							TP		0,8	HOP. PIERRE-BOUCHER		0,8					
									0,8	HOP. PIERRE-BOUCHER		0,8					
							Total JOUR									2,6	
							Total 1255									2,6	
		Total NUTRI CLIN ORTHO PB										2,6					
		DM	DM-MEF PED	CENT REG SPEC PED	Catégorie 4	1255	ORTHOPHONISTE	JOUR	TC		1	HOP. PIERRE-BOUCHE	1				
	1									HOP. PIERRE-BOUCHER	1						
Total JOUR														2			
Total 1255										2							
Total CENT REG SPEC PED										2							

TOTAL

43,8